

**Contrat N°7 906 004
MULTIRISQUES FORAITS**

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE		
GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM	FRANCHISE
<u>FRAIS D'ANNULATION</u> A/ Annulation Motif médical de l'assuré son conjoint de droit ou de fait, ses ascendants ou descendants jusqu'au 2 ^{ème} degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles B/ Annulation TOUTES CAUSES	<p>Selon conditions du barème des frais d'annulation</p> <p>A et B/ 15 000 € par personne 135 000 € par événement</p>	<p>A/30 € par personne</p> <p>B/ 10% du montant des frais d'annulation mini 50 € par personne maxi 150 € par dossier</p>
<u>ANNULATION D ACTIVITES</u> Franchise par personne	<p>1000 € par personne 10 000 € par événement</p>	Pas de franchise
<u>DEPART MANQUE - RETOUR MANQUE</u>	<p>1 000 € par personne 10 000€ par évènement</p>	Pas de franchise
<u>BAGAGES</u> 1- BAGAGES A/ Sur présentation de justificatifs Ou B/ Non présentation de justificatifs 2- OBJETS PRECIEUX 3- OBJETS PERSONNELS 4- RETARD DE LIVRAISON A/ Sur présentation de justificatifs Ou B/ Non présentation de justificatifs 5- VOL DES DOCUMENTS D IDENTITE	<p>1A/ 2 000 € par personne Maxi 20 000€ par évènement Ou</p> <p>1B/ 150 € forfaitaires par personne 750€ par évènement 2-/ 500€ par personne 3-/ 1000€ par personne</p> <p>4 -A/ 300 € par personne Ou 4- B/ 50 € forfaitaires par personne 5-/ 200 € par personne</p>	<p>1-A/ 50 € par dossier</p> <p>ou</p> <p>B/ sans franchise</p> <p>2-/ 50€ par dossier 3-/ 50€ par dossier</p> <p>4-/ Sans franchise</p> <p>5-/ Sans franchise</p>
<u>RETARD DE TRANSPORT</u> A-/ Retard de 4 heures à 7 heures B-/ Retard de plus de 7 heures : B 1/ si le voyage est effectué B 2/ à l'aller possibilité d'annuler le voyage	<p>A-/ 100 € par personne Maximum 1000€ par dossier NF</p> <p>B-1/ 200 € par personne Maximum 2000€ par dossier NF</p> <p>B-2/ 2500 € par personne – Maximum 5000€ par dossier NF</p>	<p>A-/ sans franchise</p> <p>B-1/ sans franchise</p> <p>B-2/ 10% du montant des frais : mini 50 € par personne maxi 100 € par dossier</p>
<u>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</u> a/- Rapatriement ou transport sanitaire b/- Accompagnement lors du rapatriement ou transport c/- Présence en cas d'hospitalisation d/ Prolongation de séjour à l'hôtel e/- Frais hôtelier f/- Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation en dehors du pays de résidence du client g/- Soins dentaires h/- Transport du corps en cas de décès	<p>a/- Frais réels b/- Titre de transport</p> <p>c/ et d/- Titre de transport + Frais d'hôtel 150 €/maxi 10 nuitées e/- Frais d'hôtel 150 €/nuitées maxi 10 jours</p> <p>f/- 150 000 € par personne 500 000€ par évènement</p> <p>g/- 150 €</p>	<p>f/- 50 € par dossier pour les frais médicaux uniquement</p>

1- Rapatriement du corps 2- Frais funéraires nécessaires au transport i/- Retour prématuré j/- Paiement des frais de recherche et de secours k/- Assistance Juridique à l'étranger 1- paiement d'honoraires 2- avance de la caution pénale l/- Envoi de médicaments m/- Transmission de messages	h-1/ Frais réels h-2/ 2 500 € i/- Titre de transport j/- 4 500 € par personne 9 000 € par événement k-1/ 1 500 € k-2/ 7 500 € l/- Frais d'expédition	
<u>FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</u>	10 000 € par personne 100 000 € par événement	Pas de franchise
<u>VOYAGE DE COMPENSATION</u>	2.500 € par personne maxi 2 personnes 25 000€ par événement	Pas de franchise
<u>RESPONSABILITE CIVILE</u> - dommages corporels matériels et immatériels confondus - dommages matériels et immatériels seuls	4 500 000 € 75 000 €	80 € par dossier
<u>INDIVIDUELLE ACCIDENT</u> En cas de décès En cas d'Invalidité permanente	15.000 € par personne	Pas de franchise
<u>RETOUR IMPOSSIBLE</u> Frais hôteliers à la fin du séjour initial	150 € par nuitée avec un maximum de 6 nuitées	Pas de franchise

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ?

Pour déclarer vos sinistres assurances :

- Connectez vous sur le site www.gestion.presenceassistance.com
Complétez le champ « Numéro de votre dossier voyage » avec le numéro Dossier Assureur figurant sur votre Contrat de Vente ou le numéro de Dossier figurant sur votre facture.
 - Complétez le champ « Nom du voyageur principal » en majuscule et sans caractères spéciaux
(ex « DUPONT DE LA –TOUR/Jean » devra être saisi « DUPONT DE LA TOUR JEAN »)
 - Remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail reprenant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.
- Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

Pour bénéficier de l'assistance pendant votre voyage :

- Dans un premier temps, contacter IMPERATIVEMENT les secours d'urgence.
- Puis contacter La Centrale d'Assistance de Mapfre Assistance (24h/24 – 7j/7)

Par téléphone : **33 1 46 43 50 20**

Par fax : **33 1 46 43 50 26**

Vous devez obtenir notre accord avant d'engager toute dépense y compris frais médicaux.

- Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez indiquer :

Votre numéro de contrat : **7 906 004**